

Faire du bénévolat en prison

France Bénévolat a conduit en 2017 une enquête sur le bénévolat des personnes sous main de justice, dans ou hors de la prison. La construction d'un projet de bénévolat pendant la détention réduit de manière significative le risque de récidive.

L'univers associatif pénitentiaire (au moins une centaine d'associations sont concernées) est incarné par des bénévoles très impliqués. Ils sont environ 12 000. Le portrait type du bénévole intervenant en prison est souvent un homme, retraité (69 %) dont l'âge moyen est de 63 ans. Les bénévoles se situent la plupart du temps (63 %) dans la catégorie des « cadres ou professions intellectuelles supérieures » et sont « poly-bénévoles » (67 %), c'est-à-dire ont une autre activité bénévole en plus de celle-ci.

Investissement personnel

Les femmes sont également très présentes (elles représentent 45 % de l'ensemble des bénévoles intervenant auprès des personnes ayant un parcours pénal), mais se retrouvent davantage dans les actions menées en dehors de la prison. En ce sens, comme le constate l'étude de France Bénévolat, la prison reste un univers masculin. L'investissement personnel de ces bénévoles, parfois intense, est souvent mal compris dans leur milieu familial, professionnel ou amical, à tel point que certains évitent d'en faire état auprès de leurs proches.



© bibphoto-AdobeStock

Interassociatif

Les activités bénévoles sont multiples, portées tant par des associations spécialisées que non spécialisées ou encore par des aumôneries confessionnelles. Parmi ces associations, on trouve de grandes structures (la Cimade, les Petits frères des pauvres, etc.) mais aussi des associations beaucoup plus modestes comme « Bande de sauvages » à Caen qui gère un restaurant coopératif et est intervenue en prison sur la question du gaspillage alimentaire. L'enquête de France Bénévolat indique cependant un manque de relations et d'échanges entre ces associations et au niveau des individus eux-mêmes. Les bénévoles qui interviennent

dans le cadre de leur structure rencontrent souvent des difficultés à communiquer avec d'autres bénévoles, quand bien même ils officient dans le même contexte.

Formation

Parce que la bonne volonté ne suffit pas, il faut construire un cheminement vers l'efficacité. Cela se fait par l'accompagnement et la formation. Les 80 associations enquêtées par France Bénévolat proposent des formations obligatoires ou « fortement conseillées ». Ainsi, 77 % des 600 bénévoles enquêtés déclarent avoir reçu un accompagnement dédié à leur activité dans le milieu de la prison et de la justice. Parmi ces bénévoles, la plupart (79 %) ont obtenu cette formation de la part de leur association et seulement 13 % de la part de l'administration pénitentiaire. ■

Christian Looten,

coordonnateur national du programme « Bénévolat et parcours pénal » de France Bénévolat

En savoir plus :

L'étude de France Bénévolat :

<https://bit.ly/2U7ztWj>

Et ses annexes : <https://bit.ly/2GWO4yS>

BÉNÉVOLAT FORMEL OU INFORMEL

Faire du bénévolat lorsqu'on est incarcéré, c'est possible. Ainsi, un ex-joueur de football professionnel bénéficie d'une permission de sortie hebdomadaire le mercredi après-midi pour entraîner une équipe de jeunes d'un club sportif. Un ancien chef d'entreprise constatant le niveau élevé d'illettrisme en détention, aide

ses codétenus pour lire et écrire des courriers. Le bénévolat « informel », des détenus qui s'entraident, est une manière de mieux vivre sa détention. Il joue un rôle positif de socialisation qui n'est pas sans effet auprès du juge d'application des peines dans son estimation de la capacité de réinsertion de la personne.